

Le bulletin de La Pierre

Bulletin Municipal n°17 - automne 2018

L'Édito du maire

Pierroises, Pierrois,

J'espère que vous avez tous passé un très bel été sans trop souffrir de la canicule !

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année scolaire, et l'équipe municipale a souhaité au travers de ce bulletin vous tenir informés des différents dossiers sur lesquels nous travaillons.

Bien évidemment, au cœur de notre actualité depuis janvier, la tempête Eléonor, les travaux d'urgence qui en ont découlé et les travaux encore à venir. Nous avons rempli des demandes de subventions pour pouvoir les financer, nous attendons des réponses à ce jour.

Concernant le chemin de Veaubonnais, Thierry et Bernard ont rebouché les trous de manière provisoire. Nous avons été sollicités pour finaliser ces travaux, mais nous ne traiterons pas cette demande. En effet, comme vous avez pu le constater, les travaux du lotissement Bouygues ont débuté, et nous prévoyons de synchroniser les travaux du chemin avec ceux du lotissement. Dans la foulée la voirie du chemin de Veaubonnais sera reprise dans sa globalité, avec notamment le redimensionnement des réseaux, l'enfouissement des lignes électriques ainsi que la réfection de l'enrobé.

Autres travaux, un réagencement de la cuisine de la salle des fêtes a été réalisé durant l'été, pour améliorer le fonctionnement de la cantine scolaire dès la rentrée prochaine.

Nouveauté également pour la rentrée scolaire, le remplacement de Nicolas Maurizi. Après des années de direction de l'école primaire de La Pierre, Nicolas est parti pour travailler à Meylan, et sera donc remplacé par une nouvelle directrice, Audrey Arnaud.

Le remplacement du véhicule communal est également en cours, pour faciliter le travail de nos agents techniques.

Toute l'équipe municipale, élus et agents, travaillent chaque jour à ce que la qualité de vie dans notre village reste aussi agréable, conviviale et douce pour chacun.

Toutefois un petit rappel de civisme s'impose pour la tranquillité de tous et le respect de vos voisins : il est formellement interdit d'utiliser des moteurs thermiques (tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, etc) entre 12h et 14h, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, durant l'été, l'abri construit derrière l'école maternelle a été fortement dégradé par des jeunes sans scrupule. Chacun d'entre nous est concerné, car pour rappel ces investissements sont financés par nos impôts et taxes respectifs.

De plus, la cours de notre école primaire est très fréquemment jonchée de détritus. Je demande à nos jeunes un peu de respect et de discipline, et aux parents de relayer l'information auprès de leurs enfants.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée et un bel automne !

Jean-Yves Gayet
Maire de La Pierre

Sommaire

Page 2 -

Projet Bouygues - Les Pierrelines à La Pierre

Page 3 -

Rappel des règles d'urbanisme et des procédures d'instruction

Page 4 -

Le ruisseau d'Hurtières

Page 5 -

Petits travaux sur la commune

Page 6 -

Cantine, garderie et périscolaire
Un nom pour la place du village

Page 7 -

Le point sur Lafleur

Page 8 & 9 -

Patrimoine : un projet d'exposition participative en 2019

Page 10 -

Le RAM moyen Grésivaudan
Véhicule communal & brèves

Page 11 -

L'agenda de La Pierre et autour

Page 12 -

Déplacements TouGo
Etat civil

Résidence Les Pierrelines ... A La Pierre

Cela ne vous a pas échappé, les travaux sur la parcelle appartenant à Bouygues Immobilier ont commencé le 9 juillet de cette année.

Cela fait maintenant bientôt 2 ans que nous travaillons avec l'entreprise Bouygues Immobilier sur leur projet de maisons dans le centre de notre village. Après 7 projets différents, retravaillés à chaque fois pour respecter le caractère de notre village et son architecture rurale, mais aussi le cône de vue du Manoir de Veaubonnais ou le Plan de prévention des Risques, un Permis de Construire a finalement été validé à la fin de l'année 2017. Une réunion publique avait d'ailleurs été organisée l'année dernière pour vous présenter le projet.

Une plaquette a été éditée par Bouygues Immobilier pour présenter son projet, baptisé « Les Pierrelines » (plaquette disponible à la mairie). L'ensemble se compose

de 11 maisons, qui abritent 19 habitations. Ces maisons de 4 à 5 pièces en duplex sont soit indépendantes, soit mitoyennes.

Chaque maison disposera d'un jardin privatif planté, engazonné et clôturé, ainsi que d'un garage et de places de parking extérieures. La fin des travaux devrait avoir lieu en octobre 2019, et la livraison aux futurs propriétaires en décembre 2019.

Indissociable des travaux sur la parcelle de Bouygues, la réfection du Chemin de Veaubonnais ! La commune a réaménagé le Chemin de Ramet en 2014, et nous attendions que le projet de Bouygues soit abouti pour poursuivre avec la rénovation du Chemin de Veaubonnais.

Ce sera l'occasion de redimensionner tous les réseaux humides (eau potable et eaux usées), mais aussi d'enfouir les réseaux électrique et fibre, et surtout de refaire la voi-

rie. Le chemin n'est en effet pas assez large pour permettre la circulation de nouveaux arrivants que la commune. Par ailleurs, l'enrobé du chemin de Veaubonnais a été très dégradé par les inondations de janvier. C'est donc l'occasion de le reprendre entièrement, pour permettre une circulation plus apaisée des voitures et piétons, pour l'élargir, mais aussi pour le remodeler en prévision de futures inondations.

Ces travaux devraient débuter à l'automne 2018. Ils impliqueront forcément une circulation impossible sur ce chemin, nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.

Une réunion publique sera programmée en Septembre 2018 pour vous informer du fonctionnement à venir et du planning. Dès que la date sera fixée vous recevrez une lettre d'information dans vos boîtes à lettres.



Rappels sur l'urbanisme

L'urbanisme, dans un petit village comme le nôtre ou dans une grande ville, est toujours un sujet compliqué. Il touche à des problématiques plus grandes (le paysage, le patrimoine, l'aménagement de l'espace, le vivre ensemble), et implique beaucoup d'acteurs. Et donc forcément répond à de nombreuses lois et réglementations, ce qui complexifie l'analyse des dossiers, et peut en rallonger le temps d'examen...

Voici quelques rappels du fonctionnement de notre commune, et des règles d'urbanisme en vigueur.

Les Permis de Construire déposés à la mairie sont instruits par un service dédié à la Communauté de Communes du Grésivaudan, le service des Autorisations du Droit du Sol. Ce sont eux qui sollicitent les multiples interlocuteurs analysant un Permis de Construire (Architecte des Bâtiments de France, Service des eaux, Enedis, Collecte des ordures ménagères, Département, ...), et qui proposent au maire un avis à donner sur le Permis de Construire étudié. L'instruction peut prendre jusqu'à 6 mois.

Les Déclarations Préalables de Travaux sont instruites directement par la mairie, qui ne sollicite que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les délais d'instruction sont en général de 2 mois.

Dans un cas comme dans l'autre, il est interdit de débiter les travaux avant d'avoir reçu l'arrêté autorisant ou non la construction !

Par ailleurs, le PLU de notre commune fixe quelques règles sur l'im-

plantation des maisons, des annexes et des clôtures. Vous pouvez télécharger le Plu sur le site internet de la commune, dont voici quelques éléments :

- Les constructions doivent être implantées sur la limite parcellaire, ou bien en être distantes d'au moins la hauteur de la maison / 2, sans être inférieure à 3m (*par exemple, une maison de 8m de hauteur devra être distante de 4m des limites parcellaires, alors qu'une maison de 4m de hauteur devra en être distante de 3m*).
- Les annexes doivent être de préférence accolées à la maison. Elles peuvent être implantées sur limite séparative, à condition de ne pas dépasser 5m de longueur et 3m de hauteur. Les piscines doivent être distantes d'au moins 3m des limites parcellaires.
- Les clôtures ne peuvent pas dépasser 1,80m de hauteur (dérogation de 2m pour les rive-

rains de la RD 523). Les clôtures doivent être les plus discrètes possibles, afin de ne pas altérer le caractère rural de notre village.

- Les haies doivent être plantées avec un recul de 0,50m par rapport aux limites parcellaires.
- Les portails doivent être implantés en retrait suffisant au droit des accès automobiles pour permettre le stationnement éventuel d'un véhicule automobile hors voirie publique.

Toutes ces règles n'ont pas pour but de vous empêcher d'aménager votre propriété, ni de vous embêter (même si c'est parfois le cas) ! Elles ont plutôt vocation à protéger tout un chacun des velléités éventuelles de ses voisins, et à permettre de créer un espace de vie agréable où chacun puisse trouver sa place, tout en préservant le caractère rural de La Pierre.



Le ruisseau d'Hurtières

Lors de la tempête Eléanor du 4 janvier dernier, le ruisseau d'Hurtières traversant notre commune a subi de gros dégâts, notamment suite au ravinement, et au transport de rochers et d'embâcles venants obstruer plusieurs ponts sur leur passage. **Je vous rappelle que chaque propriétaire dont une parcelle jouxte le ruisseau, est tenu d'entretenir celui-ci jusqu'au milieu de son lit !** Après constatation, il s'avère que cela est loin d'être le cas. Nous vous remercions par avance de veiller à cela pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent lors de futures intempéries.



Suite à cette tempête, des travaux d'urgence ont été effectués. Le lit du ruisseau a été dégagé à la pelle mécanique et la partie basse a été endiguée avec des blocs type Lego.

Les éléments qui étaient venus s'accumuler sous le pont de la RD523 ont été retirés par aspiration.

Le montant de ces travaux d'urgence s'élève à 70 000 €, qui ont été en grande partie pris en charge par la Communauté de Communes.

En effet, la Communauté de communes a la compétence Gémapi, qui comporte l'aménagement des bassins versants, l'entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et la protection/restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Par ailleurs, la commune prévoit de nouveaux travaux, qui n'étaient pas aussi urgents, mais restent néanmoins importants. Ainsi, nous espérons poursuivre la sécurisation du ruisseau d'Hurtières, et réparer les dégâts causés à la voirie et au chemin d'accès aux réservoirs d'eau potable. Le montant de ces travaux s'élève à 325 000 € HT.

Le budget de la commune ne permet pas à lui seul de les entreprendre, mais nous avons fait des demandes de subventions au Département, à la Région et à l'Etat. Les services de l'Etat se sont déplacés afin d'évaluer au mieux le montant des travaux restant à effectuer.

Une étude hydraulique, financée par la Communauté de Communes, a également été effectuée, afin de prévenir au mieux les inondations futures.



Le ruisseau d'Hurtières

Depuis janvier, l'équipe municipale met ainsi tout en œuvre pour poursuivre les réparations des dégâts causés par la tempête, et surtout pour éviter qu'en cas de nouvelles intempéries, de telles conséquences ne se reproduisent.



Petits travaux sur la commune

Reprise de fuite sur réseau de distribution d'eau potable :

L'analyse de de notre consommation d'eau montrait des différences entre ce qui était distribué au niveau des compteurs et ce qui était consommé par le réseau. Cette surconsommation génèrait des remplissages automatiques de nos réservoirs par le réseau de la commune voisine et donc des consommations et frais supplémentaires. Nous avons procédé à un audit de notre réseau, identifié des fuites et mené les travaux de réparations, notamment en amont du château d'eau et en point bas, au niveau de la départementale pour les fuites les plus conséquentes. Divers travaux de reprises de fuites ont également été menés par les agents techniques. Nous ne notons plus de surconsommation à ce jour.

Arrivée d'eau sur le lavoir à proximité du château :

L'arrivée d'eau de source ne se faisait plus sur le bassin. Nous avons essayé par différents moyens de décaper la tuyauterie d'arrivée d'eau, en vain !

Le conseil départemental prévoyant de refaire l'enrobé de la départementale sous et le long de laquelle chemine le tuyau, nous avons réalisé une tranchée, remplacé la tuyauterie intégrale bouchée par le calcaire par une tuyauterie de diamètre supérieur, nous avons également mis en place des regards de visite et dispositifs de déconnexion pour pouvoir entretenir ce réseau par la suite. L'arrivée d'eau est à présent rétablie sur le bassin.



Cantine, garderie et périscolaire

Les travaux de la cantine

Suite au changement de prestataire et à la modification de mode de distribution des repas, notre aménagement actuel ne permettait plus de dissocier convenablement l'espace stockage/réfrigéré, réchauffage de la zone d'accueil des enfants.

De plus, le sens de distribution de la nourriture et retour des déchets n'étaient pas adaptés. En concerta-

tion avec le personnel de cantine, nous avons repensé l'organisation de la cuisine pour répondre à ces problématiques et la rendre plus fonctionnelle.

Nous avons donc modifié son cloisonnement et son accès, posé un carrelage antidérapant, remplacé le mobilier, remplacé les crédences, adapté la distribution électrique, refait la peinture, remis en état les équipements conservés.

Nous avons également refait la peinture du hall et avons récupéré une partie du mobilier en bon état pour créer du stockage complémentaire mis à disposition des associations.

Ces travaux ont été réalisés à moindre coût par des entreprises et le personnel technique pendant la période de vacances estivales.



La garderie et la périscolaire

En passant à la semaine de 4 jours, nous avons conservé notre garderie périscolaire matin et soir et avons mis en place une garderie du mercredi matin. En janvier 2018, nous avons ouvert la garderie du mercredi matin aux enfants des communes voisines pour un nombre de place compatible avec l'encadrement dont nous disposons.

En fin d'année scolaire, la fréquentation globale sur l'année est proche de l'objectif que nous nous étions fixés, nous maintenons donc ce service pour l'année à venir.

Un nom pour la place du village

En 2019, la place de la mairie sera baptisée du nom d'Hervé Durand.

A cette occasion sera posée une plaque en mémoire de ce jeune soldat engagé au Liban et décédé dans l'attentat du Drakkar en 1983.

Fils d'André et de Nicole Durand, c'était un jeune Pierrois.

Le conseil municipal a souhaité lui rendre hommage, ainsi qu'à ses 58 compagnons.

C'était également un souhait cher à Jean-Paul Durand.

Une cérémonie aura lieu le weekend du 19 et 20 octobre 2019.



Depuis 2010, l'entreprise Lafleur s'est implantée sur le territoire de la commune, en toute illégalité.

Déjà à cette époque, le Maire et le conseil municipal s'étaient prononcés contre son installation, qui ne respectait ni le PLU en vigueur, ni la réglementation.

Malgré cette opposition, l'entreprise s'est installée en bordure de l'Isère, fonctionnant en marge de la légalité, et la zone de carrière est petit à petit également devenue une zone de décharge.

L'entreprise est notamment spécialisée en démolition, et une grande partie des matériaux qu'elle dégageait d'autres chantiers et qui auraient dû être retraités, ont fini en tas sur ce terrain.

Non contente d'empiler des déchets, l'entreprise a également commis de nombreuses infractions : rejet des déchets dans l'étang de Mannon et dans les forêts alentour, exhaussements de terrain, brûlage de déchets sans retraitement...

C'est depuis 8 ans, près de 75 000 tonnes de déchets qui ont été déposés à La Pierre, abîmant un site pour de nombreuses années.

La mairie s'était saisie du problème dès l'installation de l'entreprise en 2010. Des Procès-verbaux ont été dressés, des arrêtés ont été pris par le maire. La FRAPNA avait également porté plainte, et la mairie est entrée en procédure juridique contre l'entreprise Lafleur. Cela fait maintenant 4 ans que nous sommes en procès, sans résultat.

C'est en juin 2017 que le dossier prend un nouveau tournant. Lafleur fait brûler des déchets de démolition sur son site. Les pompiers et la gendarmerie sont appelés, et le dossier est pris très à cœur par l'adjudant Pilaud, de la brigade du Touvet. Patiemment, il a investigué, relevé et documenté plus de 16 infractions sur le site. Par ailleurs, 3 arrêtés pré-

fectoraux ont été pris et des scellés ont été posés, pour essayer d'empêcher l'entreprise de poursuivre son activité.

Après 1 an de travail et des centaines de pages de procès-verbaux, la procédure a enfin abouti par la mise en garde à vue de Mr Lafleur. Une première audience aura lieu le 10 septembre 2018 à 13h30 (audience publique, au Tribunal correctionnel, place Firmin Gauthier à grenoble).

La mairie de La Pierre se porte évidemment partie civile dans ce nouveau procès. L'objectif pour nous n'est pas de demander des dommages et intérêts financiers, mais plutôt d'essayer d'obtenir la remise en état du site, afin que les pollutions de l'étang, de la nappe phréatique, des forêts et du site ne perdurent pas éternellement.



Patrimoine : un projet d'exposition

Parlons patrimoine... De chaque ville ou village découverts lors de nos balades ou séjours estivaux, nous retenons souvent, par nos photos et autres souvenirs rapportés dans nos bagages, des petits éléments du patrimoine local. Le patrimoine est partout autour de nous. Pas seulement dans des monuments ou des cathédrales, mais aussi dans nos vies quotidiennes.

Dans chaque famille, si petite soit-elle, chacun essaie de conserver dans les meilleures conditions ce que ses ancêtres ont laissé, légué, confié, parfois depuis de nombreuses générations. Mission parfois difficile, mais pleine de sens...

De la même façon, dans tous les villages, les hameaux, malgré des moyens financiers qui manquent parfois, chacun essaie de mettre le patrimoine en valeur et de le préserver le mieux possible.

Le patrimoine réside également dans l'immatériel, dans ce qui nous a été transmis par des documents, des récits, des albums photos, dans le classeur de recettes de notre grand-mère, la photo de classe du petit dernier ou celle de la kermesse du village de 1974.

Le patrimoine, c'est notre mémoire,

notre histoire, personnelle et collective, que l'on parvient à maintenir vivantes par le biais des commémorations. Ce sera le cas cet automne avec l'honneur qui sera rendu aux maquis du Grésivaudan, ou avec la place de la mairie qui, l'année prochaine, sera baptisée du nom d'Hervé Durand, jeune du village, parti soldat et décédé lors de l'attentat du Drakkar au Liban en 1983.

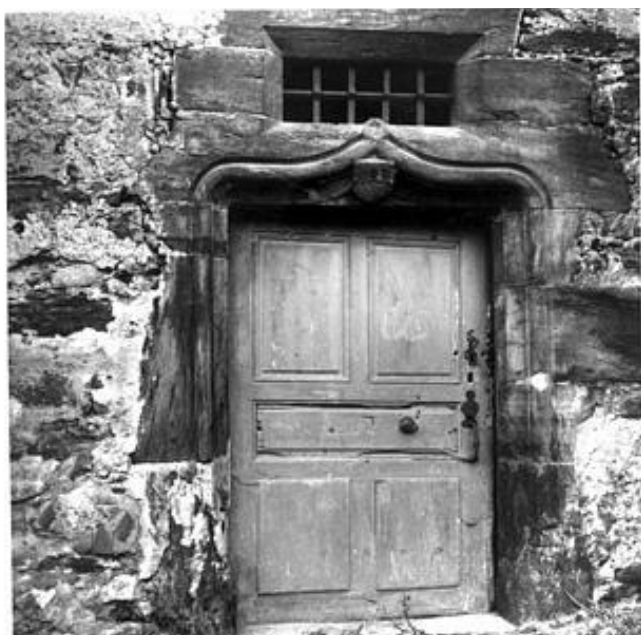
Le patrimoine est ainsi alimenté chaque fois qu'un événement, violent ou magnifique, est relaté dans un article de presse ou témoigné par l'intermédiaire d'une photo. Nous gardons ainsi des traces, des petites lumières qui nous éclairent sur notre passé collectif.

Ce patrimoine est bien vivant grâce à toutes les personnes qui se battent pour entretenir cette mémoire. Les uns peignent de magnifiques tableaux de notre village, les

autres prennent en photo nos vieilles bâtisses, ou conservent des albums de famille qui remontent à plusieurs générations, certains fleurissent des recoins de leur jardin pour que la vue des passants en soit agréable. D'autres encore s'affairent au quotidien dans des associations qui maintiennent des liens entre les personnes et les générations, apportent du bien-être ou entretiennent la mémoire collective.

C'est ce patrimoine-là, ces personnes bien vivantes que nous aimerions préserver et mettre en avant pour continuer à alimenter la mémoire et l'histoire de notre village. Nous publions ainsi cet article comme un appel à toutes les personnes volontaires pour participer à un projet d'exposition sur le patrimoine de La Pierre.

Exposition transgénérationnelle et atemporelle, nous aimerions retrou-



L'objectif est de mettre en valeur un héritage parfois lourd, mais tellement important pour ceux qui le lèguent avec l'espoir qu'il prolongera cette mémoire, et évitera à notre village de devenir un village « dortoir ».

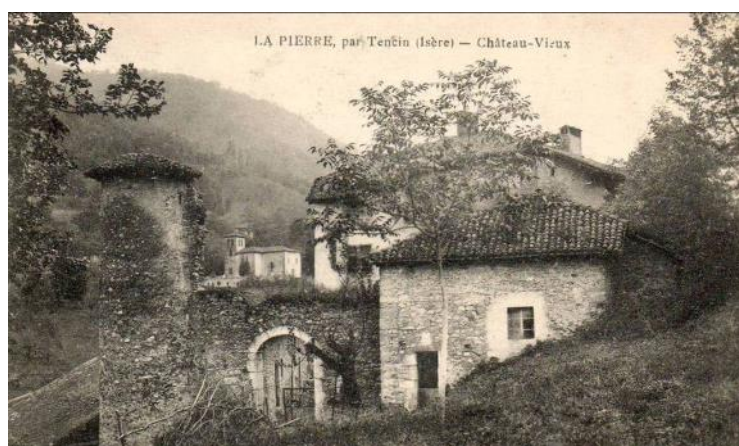
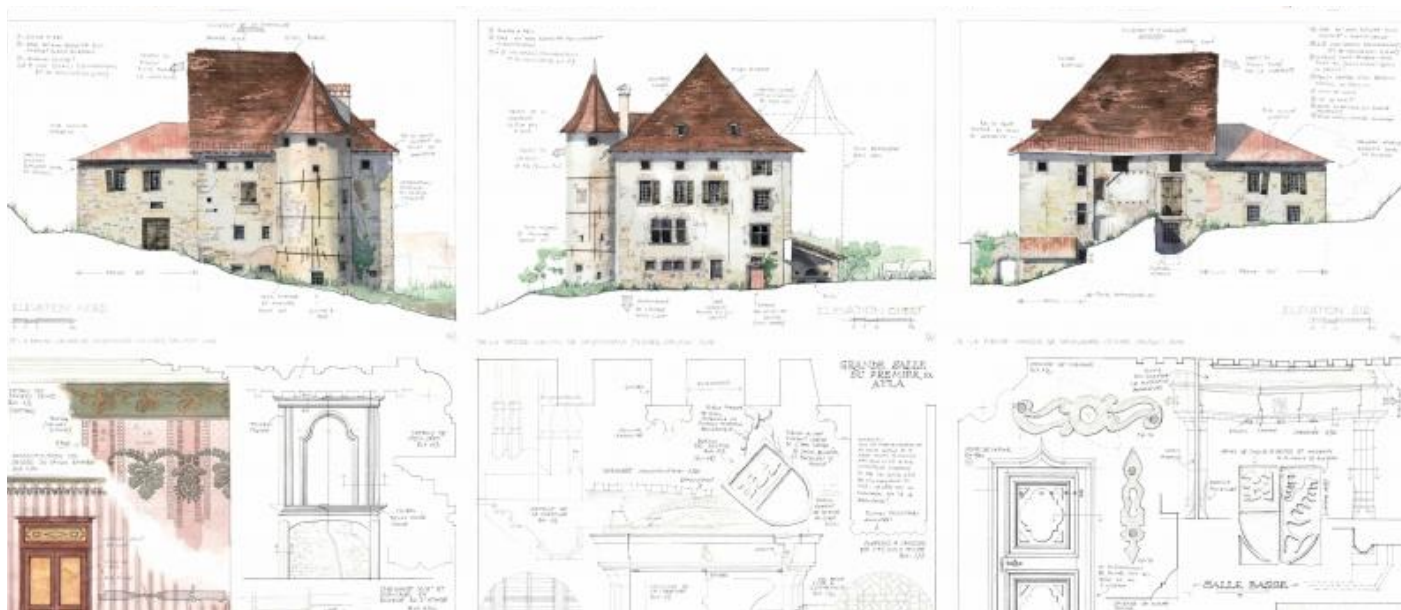
Aidez-nous à valoriser notre histoire ! Pour vous, pour nous, pour les habitants, et également pour que ceux qui se démènent chaque jour et leur travail souvent bénévole soient reconnus.

Alors, tous à vos greniers, vos albums photos ! Et appelez Dominique Vaglio-Prêt au 06 77 60 83 60 ou domie.vp@gmail.com

participative à La Pierre en 2019

ver des photos pour raconter ce que fut l'ambiance des jours de kermesse, les travaux des champs ou les mariages, tous ces différents événements, heureux ou malheureux, survenus au cours des années passés.

Des photos de classe, anciennes ou actuelles, des tableaux, ou même des photos de tableaux, de gravures anciennes, ou de tout autres documents qui pourraient venir alimenter une exposition.



Le RAM moyen Grésivaudan

Depuis l'ouverture de la crèche du pôle enfance intercommunal « l'arche » à Tencin, le RAM s'est installé dans de nouveaux locaux adaptés et très agréables avec du matériel dont peuvent profiter nos petits Pierrois par le biais de leurs assistantes maternelles, en effet le RAM (relais des assistantes maternelles) convie ces dernières de Tencin, Champ près Froges et La Pierre à participer tous les mardis et jeudis matin à des rencontres/échanges appelés « temps collectifs » : les enfants peuvent profiter des jeux de la structure, rencontrer d'autres enfants, et bénéficier d'activités adaptées à leur âge.

Les assistants maternels peuvent échanger sur leurs préoccupations et

rencontrer d'autres professionnels.

Pour inciter les assistants maternels de La Pierre à venir découvrir le lieu, Mme Anne Cadic-Liotard (animatrice RAM) proposera à la rentrée de réserver un mini- bus pour transporter les enfants et les assistantes maternelles de La Pierre à Tencin si des personnes le souhaitent, dans le cas où le transport en voiture serait un frein au déplacement. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître !

Fin juin, à l'occasion de la fête du RAM La petite ferme animée s'est déplacée dans les jardins de l'arche et les enfants ont pu observer et câliner les animaux.



Pour contacter Anne Cadic-Liotard

ram.moyengresivaudan@le-gresivaudan.fr 04 76 99 23 40 ou 06 38 10 94 52

Permanences d'information pour les familles et les assistants maternels: le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 9h à 12h, par téléphone ou sur place sur RDV.

Les temps collectifs se déroulent les mardi et jeudi de 9h à 11h.

Véhicule communal - Grèves

Véhicule communal

Après de bons et loyaux services, notre Kangoo bleu, acheté d'occasion en 2001, arrive en fin de carrière. Plusieurs réparations ont été effectuées récemment pour son bon fonctionnement et la sécurité de nos agents. Nous avons décidé de ne plus investir dans ce véhicule vétuste et polluant.

Lors du vote de notre budget, nous avons prévu une somme de 10 000 € pour le remplacement de celui-ci.

Un agent Peugeot nous a fait une offre pour l'acquisition d'un Peugeot Partner, d'une valeur de 12 000 €, comprenant une offre de reprise de notre Kangoo de 2 200 €. Nous voilà parés et repartis pour plusieurs années !

Numérotation des rues

Pensez à utiliser les numéros de vos boîtes aux lettres pour vos commandes, livraisons ! Cela permettra de simplifier les livraisons par les agents de la Poste et des différents livreurs. Merci !

L'agenda à La Pierre et autour

LE SALON DE L'AUTONOMIE, 1^{ER} FORUM DÉDIÉ AU VIEILLISSE- MENT ET AUX HANDICAPS

Parce que nous sommes tous concernés pour nous-même ou pour un proche, par la perte d'autonomie, la maladie, le handicap, le vieillissement ... le Département de l'Isère propose aux habitants du Grésivaudan un temps fort, organisé en partenariat avec les communes du Grésivaudan et les acteurs œuvrant dans le champ de l'autonomie. La journée, destinée à un public adulte et enfant, permettra aux visiteurs de trouver, en un même lieu, les réponses à leurs questions en termes d'adaptation de l'habitat, d'accès aux droits, de mobilité, d'aide à domicile, mais également de découvrir une large offre de services en matière de santé, de bien-être, de sport adapté, d'établissements d'accueil, de soutien aux proches aidants... au plus près de chez eux. Ponctué de conférences, d'ateliers, de démonstrations en tous genres, cette journée ludique et conviviale est ouverte à tous.

Samedi 6 octobre 2018 au Coléo à Pontcharra de 10 h à 17 h - Entrée gratuite

Accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), petite restauration sur place
Contact : service autonomie du Département – 04.56.58.16.41

VOUS AIMEZ DANSER ! VOUS AIMEZ BOUGER ET VOUS DÉTENDRE !

La danse en ligne vous séduira par ses rythmes variés (valse, rock, chacha, polka, west coast swing, charleston etc.), ses belles chorégraphies et ses musiques country ou actuelles (Ed Sheeran, Bruno Mars, Shakira, Katchi etc). Venez en famille en couple entre ami(e)s partager un moment convivial. A chaque cours une nouvelle danse on ne s'ennuie jamais !

Venez essayer vous avez droit à 2 cours d'essai gratuits !

MARDI - Salle des Fêtes 38570 La Pierre

Cours de danse Modern Line

18h30-19h30 : Débutants Enfants (6 ans et +)

19h30-20h30 : Débutants Enfants et Adultes

20h30-21h30 : Novice Intermédiaire Adultes

Présidente et Animatrice de danse
Nadine Giroud – Tél : 06.75.39.19.42

Association FAR WEST DREAM

229 chemin de la Perrière

38570 La Pierre

farwestdreamtitenad@gmail.com

www.farwestdream.com

L'OMBRE DE L'HISTOIRE

Dimanche 10 juin dernier, la salle des fêtes et le préau de l'école accueillait la 15^{ème} édition du Salon du Livre de La Pierre organisée par L'ombre de l'Histoire. Trente auteurs étaient présents pour nous faire découvrir leur univers. Ce fut cette année encore un beau moment de partage et de convivialité très apprécié des flâneurs et lecteurs.

Dans le cadre des commémorations du Centenaire 14 - 18, L'ombre de l'Histoire s'associe à la municipalité et vous donne **rendez-vous les 10 et 11 novembre prochains** à la Salle des Fêtes pour vous présenter une **exposition en hommage aux 330 soldats du canton de Goncelin qui sont morts pour la France pendant la première guerre mondiale**.

Au travers de cette exposition, vous découvrirez le parcours de ces soldats, dont certains ont été décorés de la légion d'honneur ainsi que les faits d'armes des régiments et bataillons de chasseurs alpins de Grenoble dans lesquels sont morts 100 soldats du canton de Goncelin.

A La Pierre, onze soldats sont tombés aux combats pendant la première guerre mondiale. Une occasion pour tous de découvrir leurs parcours et, pour leur famille, de retrouver les traces de leurs parents disparus.



FAR WEST DREAM



isère Le Département de l'Isère vous invite au
SALON DE L'AUTON & MIE
Samedi 6 octobre 2018 de 10h à 17h
Au coléo à Pontcharra - Entrée gratuite

SANTÉ ■ BIEN-ÊTRE ■ SPORT ADAPTÉ
MOBILITÉ ■ PRÉVENTION ROUTIÈRE
HABITAT ■ NOUVELLES TECHNOLOGIES
ACCÈS AUX DROITS ■ SOUTIEN AUX AIDANTS
VILLAGE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES
ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

1^{er} forum dédié au vieillissement et aux handicaps

Avec le soutien de la CNSA, dans le cadre de la Conférence des Préfets de la première de la partie d'autonomie des personnes âgées et handicapées.

En partenariat avec les communes du Grésivaudan, les établissements, les services d'aide à domicile, les associations et les associations locales.



LA PIERRE

**Exposition
Centenaire 14 - 18**

**Le Canton de Goncelin
sur le front 14 - 18**

**Samedi 10 et Dimanche
11 novembre 2018**

**Salle des Fêtes de La Pierre
Entrée libre de 10h à 18h**



Organisée par l'association L'ombre de l'Histoire
Contact : 04.76.45.63.51 - courriel : ombrehistoire@asli.com





TOUGO, LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DU GRÉSIVAUDAN A FAIT SA RENTRÉE

Le réseau de bus du Grésivaudan adapte son offre pour répondre aux besoins des usagers tout en optimisant les coûts de fonctionnement.

Le réseau ajuste son offre pour le public scolaire. Les lignes scolaires spécifiques qui relient les zones de montagne ont été doublées en début de matinée et en fin d'après-midi. Deux allers-retours sont désormais mis en place sur ces tranches horaires.

Ces modifications compensent la suppression, depuis juillet, des citadines A, B et C qui circulaient sur le Moyen Grésivaudan (Villard-Bonnot, Crolles, Bernin, Le Versoud, Saint-Nazaire les Eymes, Montbonnot et Saint-Ismier) et Pontcharra. Ces citadines étaient sous-utilisées et principalement fréquentées par les scolaires.

Pour répondre aux besoins des salariés de la zone d'activités Crolles/Bernin, une navette relie désormais la gare de Brignoud à ce secteur. Les correspondances sont garanties

avec les TER en direction ou en provenance de Grenoble, matin et soir du lundi au vendredi. Pour améliorer les temps de trajets des bus, notamment sur les lignes G2 et G5, 2 nouveaux arrêts ont été aménagés cet été : à Brignoud, avenue Robert Huand, et à Pontcharra, près du cinéma situé avenue de la gare.

Pour favoriser la mobilité entre le Grésivaudan et l'agglomération grenobloise, la **ligne G2** du réseau TouGo dessert désormais l'arrêt Les Béalières (Meylan), aussi couvert par le SMTC. Cela facilite la correspondance avec la ligne Chrono C1 et la desserte d'Inovalée.

Des ajustements tarifaires :

Le prix unitaire du ticket TouGo est désormais de 1€ pour 1 heure de validité.

Les transports scolaires ne sont plus gratuits. L'abonnement est de 40€/an pour bénéficier d'un aller-retour par jour sur le trajet domicile/établissement scolaire et dans des tranches horaires définies. Pourquoi la fin de cette gratuité ? Sur les 7 000 élèves inscrits, seuls 3 500 prenaient réellement le car. Or, la flotte de véhicules était calibrée en fonction du nombre d'inscrits. Il devenait

nécessaire d'impliquer davantage les usagers pour que les bus scolaires ne circulent pas à moitié vides.

Un abonnement annuel est aussi proposé aux moins de 26 ans, donnant un accès illimité à l'ensemble du réseau TouGo et au réseau Transisère dans le Grésivaudan, pour 40 à 130€/an (les 2 mois d'été sont offerts dans l'abonnement annuel). Les abonnements TouGo ne donnent pas accès au service RESA (transport sur réservation), uniquement accessible avec le ticket unitaire à 1€.

Une tarification solidaire est mise en place pour plus de justice sociale sur le territoire. Elle permet aux usagers du réseau de bénéficier de réductions sur les abonnements mensuels et annuels (hors abonnement scolaire). Cette tarification préférentielle est calculée sur la base du quotient familial et donc des revenus du foyer. Rendez-vous en agence TouGo (mobiG) à Crolles sur présentation de justificatifs.

Pour suivre l'actualité du réseau et connaître toutes les infos pratiques :

www.tougo.fr

Etat civil

NAISSANCES

Soline LO IACONO le 20 octobre 2017
Suzy ROCHA le 24 décembre 2017

DÉCÈS

Léon ROLANDOZ le 26 août 2017
Marie PEYTARD le 5 janvier 2018
Guiseppe SERRA le 27 avril 2018
Delphine CHARLES le 24 juin 2018

MARIAGES

Ludmila RIOUX et Guillaume LAMBARAY
le 23 juin 2018

Justine JACOB et Hugo GUIROUX
le 22 septembre 2018

Audrey MENALDO et Alexandre LE GOFF
le 29 septembre 2018

Directeur de la publication :
Jean-Yves Gayet

Ont collaboré à ce numéro :
Toute l'équipe municipale, C. Weber/Uppercase, les associations pierroises.

Crédit photo :
T. Placette, C. Weber, les associations Pierroises.
Tiré à 230 exemplaires